

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

— Valables pendant 33 jours —

Du samedi veille de la fête des Bâtons au 31 octobre, il est délivré des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire. Pornichet (Sainte-Marguerite). Escoubiac-la-Baule. Le Poulguet. Batz. Le Croisic. Guérande.	Vannes (Port-Naval, Saint-Gildas-de-Ruiz). Plouharnel-Carnac. Saint-Pierre-Quiberon. Quiberon. Le Palais (Baie-Isle-en-Mer). Lorient (Port-Louis, Larmor).	Quimperlé (Pouldu). Concarneau (Beg-Mell, Pouldu). Quimper (Benoist). Pont-l'Abbé (Langar, Locudy). Douarnenez. Châteaulin (Pentrey, Crozon, Margat).
---	---	--

BILLETS DE LIBRE CIRCULATION pour les Plages de BRETAGNE

Des BILLETS d'abonnement pour Bains de mer et Excursions pour les Plages de Bretagne seront délivrés jusqu'au 31 octobre 1899 aux prix fixes comme suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay . 2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay . Les prix ci-dessus augmentent, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de :	1 ^{re} classe 100 fr. 2 ^e classe 75 fr.
---	--

Of 1344 Of 09072

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE POUR LES STATIONS THERMALES DE

Chamblet-Nérès (Nérès), Évaux-les-Bains, Moullins (Bourbon-L'Archambault),
La Bourboule, le Mont-Dore.
Royat, Rocamadour (Miers), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), Vic-sur-Cère.

Il est délivré du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 500 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des *Billets d'Aller et Retour collectifs* de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les BILLETS sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre BILLETS simples ordinaires le prix d'un de ces BILLETS pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Durée de validité : 30 jours, non compris le jour du départ.

PROLONGATION DE DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS

La durée de validité des BILLETS ci-dessus peut être prolongée moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris, à la Gare d'Orléans (quai d'Anvers) et dans les Bureaux aux gares, ainsi qu'à toutes les Gares et stations du réseau.

LES BILLETS DOIVENT ÊTRE DEMANDÉS À L'AVANCE

Excursions en Touraine, aux Châteaux des Bords de la Loire

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES
de la ligne de **SAINT-NAZAIRE au CROISIC & à GUÉRANDÉ**

1^{er} PARCOURS. — DURÉE : 30 JOURS
 PRIX DES BILLETS : 1^{re} cl. : 88 fr. — 2^e cl. : 63 fr.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, Angers et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Châteaufort, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e PARCOURS. — DURÉE : 15 JOURS
 PRIX DES BILLETS : 1^{re} cl. : 64 fr. — 2^e cl. : 41 fr.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Les voyageurs porteurs de billets du premier parcours auront la faculté d'effectuer sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

CES BILLETS SONT DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

La durée de validité du premier de ces itinéraires peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 pour 100 du prix du billet.

BILLETS DE PARCOURS SUPPLÉMENTAIRES

Billets d'aller et retour de Famille pour les Stations thermales & balnéaires

DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE
ARCACHON, BIARRITZ, LUCHON, SALIES-DE-BÉARN, etc.
 Tarif spécial G. V. n° 1403 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 % suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (*) (le Grau), Alai, Amélie-les-Bains (*), Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer (*), Arles-sur-Tech (*), (La Preste), Arreau-Candèze (Vielles-Annes), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearius-les-Bains (*), Banyuls-sur-Mer (*), Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis (le) (*), Cambes-les-Bains, Capvern, Cauterets (*), Couzou-Montazels (Rennes-les-Bains), Dex, Espéranza (Campagne-les-Bains) (*), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guethary (halte), Luchon-Montes, Mendaye, Labenne (Caphron), Labouheyre (Mintzau), Lannuque (Pechaux-les-Bains), Lannou-les-Bains (*), Lers, Lers-Bonnes (Baux-Chaudes), Leucate (*) (la Franqui), Lourdes, Lours-Barbazan, Marignac-Saint-Béat (Lers, Val-d'Aun), Nouvelle (la) (*), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestales (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres (*), Prades (*), (Molig), Quillan (Ginolles, Carantères, Escoubert, Usan-les-Bains, Saint-Flour (*), (Chaudes), Saint-Gaudens (Encusse, Ganties), Saint-Giron (Audoubert, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-de-St-et, Usan-les-Bains et Vill. Franche-de-Confiant (*) (le Verne), Thèze, les Escaldes, Urdès-de-Castellon.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

(*) Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exceptionnellement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 1403.